

Moniteur politique

Rétrospective Session d'Été 2026

Date de publication : 23.06.2026



Table des matières

Rétrospective de Session	3
Nouveaux objets parlementaires.....	7
Aperçu commissions Trimestre III	9
Consultations en cours	13

Rétrospective de Session

Divers

01.06 Conseil national **24.3805** Motion Marti (S/BL)
Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur
Etat : Liquidé



Divers

01.06 Conseil national **25.4187** Motion Stark (V/TG)
Mise en place d'un frein aux coûts liés à la réglementation pour protéger les PME
Etat : Transmis au Conseil fédéral



Notes : Une motion identique (25.4137) au Conseil national.

Construction & gestion durables

03.06 Conseil des Etats **25.440** Initiative parlementaire Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie Conseil national (CEATE-N)
Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS
Etat : Liquidé



Construction & gestion durables

03.06 Conseil des Etats **26.3356** Postulat Moser (GL/ZH)
Instauration d'une clause post-contractuelle pour les PFAS
Etat : Liquidé



Position : Constructionsuisse recommande de rejeter le postulat et de se concentrer sur les travaux déjà en cours, qui sont réalisables et adaptés à la pratique. Il est important, dans une prochaine étape, de trouver une réglementation efficace assortie de valeurs limites ou de référence applicables. L'Office fédéral de l'environnement a reçu un mandat du Parlement à cet effet. Constructionsuisse et les associations professionnelles sont en contact régulier avec l'OFEV et apportent également leur expertise issue de groupes de travail techniques sur le thème des PFAS. La situation actuelle dans le secteur de la construction a été publiée par Construction Suisse en avril 2026.

Divers

Div CN/CE

24.096 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Modification (Extension de salaires minimaux inférieurs aux salaires minimaux cantonaux)

Etat : Liquidé



Ce projet a été examiné jusqu'au bout lors de la session d'été, conformément aux souhaits de « Bauenschweiz » et du secteur de la construction, puis adopté lors du vote final. Les syndicats ont annoncé qu'ils lanceraient un référendum.

Aménagement du territoire

03.06 Conseil des Etats

26.3359 Motion Müller (RL/LU)

Des mesures ciblées et efficaces pour lutter contre la pénurie de logements

Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse soutient les mandats lancés par le Conseil fédéral le 22 avril visant notamment à restreindre les possibilités de recours contre les projets de construction pour les particuliers et à ancrer dans la loi le développement interne en tant qu'intérêt national. Dans le même temps, il est toutefois également important que les cantons et les communes utilisent les leviers existants non seulement pour permettre la construction de logements, mais aussi, du point de vue du secteur de la construction, pour rendre les procédures d'autorisation plus fiables, plus transparentes et plus numériques. Lors de la discussion avec les associations membres au sujet de la motion du conseiller aux États Müller, les avis sur son impact divergeaient. D'une part, les « nouveaux classements en zone à bâtir axés sur les besoins » sont considérés comme un moyen de flexibiliser ou de supprimer les prescriptions de construction qui entravent le développement vers l'intérieur – telles que le coefficient d'utilisation, les distances minimales, la part d'espaces verts ou la hauteur des bâtiments. D'autres y voient une contradiction avec la LAT1 et plaident pour que les cantons mobilisent enfin le potentiel encore existant – par exemple en améliorant l'utilisation des zones à bâtir existantes, en développant les terrains en friche ou sous-utilisés, en transformant les structures existantes, en densifiant les sites bien desservis ainsi qu'en accélérant et en rendant plus efficaces les procédures d'autorisation.

Construction & gestion durables, Divers

08.06 Conseil national

25.068 Objet du Conseil fédéral

09.06 Conseil national

«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)».

evtl. 10.06 Conseil des Etats

Initiative populaire et contre-projet indirect

evtl. 15.06 Conseil national

Etat : Liquidé



Position : Ce dossier a été examiné lors de la session d'été. Un référendum a déjà été annoncé. Constructionsuisse a participé à la consultation et a soumis une prise de position.

Divers

09.06 Conseil des Etats **25.3429** Motion Commission de la sécurité sociale et de la santé publique Conseil national (CSSS-N)
Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries
Etat : En commission du Conseil national



Droit de cartels

erg. 10.06 Conseil national **24.4590** Motion Rügsegger (V/BE)
Enquêtes sectorielles. Introduction de cet instrument pour résoudre les problèmes de concurrence de nature structurelle
Etat : Planifié au Conseil national



Position : Constructionsuisse recommande de rejeter la motion et soutient la position d'economiesuisse. Extrait : La COMCO dispose déjà de moyens suffisants pour observer le marché. Développer ses compétences créerait des charges supplémentaires pour les entreprises, car un tel développement de l'observation du marché impliquerait de nouveaux devoirs de collaboration pour les entreprises. Le nouvel instrument risquerait d'être utilisé pour aller à la pêche aux informations et aux données («fishing expeditions»). Le nouvel instrument pourrait aggraver des faiblesses institutionnelles inhérentes aux procédures relevant du droit des cartels: il manque en effet un contrepoids avec une fonction de contrôle à une COMCO en position de force, car l'enquête et la décision ne sont pas suffisamment séparées. Des expériences faites à l'étranger montrent que de tels instruments peuvent conduire à des interventions sur le marché en l'absence d'atteinte claire au droit.

Divers

17.06 Conseil des Etats **23.4139** Motion Schilliger (RL/LU)
Exclure de l'analyse de l'égalité salariale les indemnités pour travail en équipe non discriminatoires
Etat : Transmis au Conseil fédéral



Aménagement du territoire

erg. 18.06 Conseil national **24.3928** Motion Ruch (RL/VD)
Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités situés hors zone à bâtir
Etat : Liquidé



Divers

erg. 18.06 Conseil national **24.3965** Motion Tuosto (S/VD)
Adapter les voies routières et ferroviaires nationales aux aléas climatiques et météorologiques
Etat : Planifié au Conseil national



Position : Compte tenu de l'évolution croissante des conditions climatiques, caractérisée par une augmentation des fortes précipitations, de la grêle ou des journées de canicule, Constructionsuisse estime qu'il est essentiel de tenir compte de ces défis lors des investissements dans le parc immobilier et les infrastructures.

Aménagement du territoire

18.06 Conseil national

25.3972 Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)

Oppositions aux demandes d'autorisation de construire. Définir clairement les intérêts dignes de protection

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'étude de l'OFL et de l'ARE relative aux systèmes de voies de recours du 1er juillet 2025. Constructionsuisse était représentée au sein du groupe d'accompagnement. La décision du Conseil des États d'adopter la motion donne un nouvel élan aux travaux en cours à l'ARE et à l'OFL et renforce la volonté de concrétiser les clarifications demandées dans la motion par des mesures.

Aménagement du territoire

18.06 Conseil national

25.3973 Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)

Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'étude de l'OFL et de l'ARE; relative aux systèmes de voies de recours du 1er juillet 2025. Bauenschweiz était représentée au sein du groupe d'accompagnement. La décision du Conseil des États d'adopter la motion donne un nouvel élan aux travaux en cours à l'ARE et à l'OFL et renforce la volonté de concrétiser les clarifications demandées dans la motion par des mesures.

Divers

erg. 18.06 Conseil national

25.4003 Postulat Groupe vert'libéral (GL)

Alléger l'économie en simplifiant le système fiscal

Etat : Planifié au Conseil national



Aménagement du territoire

19.06 Conseil national

20.492 Initiative parlementaire Bregy (M-E/VS)

Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base

Etat : Liquidé



Notes : Classement

Nouveaux objets parlementaires

Divers

26.435 Initiative parlementaire Glarner (V/AG)

Titre suit

Etat : Déposé



Construction & gestion durables

26.4043 Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)

Titre suit

Etat : Déposé



Position : Bauenschweiz soutient la réflexion visant à déterminer dans quels domaines il est encore possible, au niveau fédéral, d'assurer la sécurité juridique pour les projets pilotes portant sur les bâtiments de type E. Il est important d'associer sans délai nos membres, tels que la SIA, la BSA ou la FSU, qui ont déjà mis en place une plateforme de mise en réseau sur ce thème. Il s'agit en outre d'une mesure prévue dans le plan d'action contre la pénurie de logements (C6.2), sous la houlette de l'ARE et de la SIA.

Construction & gestion durables

26.3847 Interpellation Kälin (G/AG)

Titre suit

Etat : Déposé



Divers

26.3846 Interpellation Jauslin (GL/AG)

Titre suit

Etat : Déposé



Divers

26.3838 Motion Masshardt (S/BE)

Titre suit

Etat : Déposé



Aménagement du territoire

26.3545 Interpellation Klopfenstein Broggin (G/GE)

Protection contre le bruit : pourquoi les recommandations fédérales de 2021 restent-elles sans suite ?

Etat : Déposé



Aménagement du territoire

26.3798 Motion Groupe vert'libéral (GL)

Titre suit

Etat : Déposé



Position : Dans le cadre du plan d'action sur la pénurie de logements et au sein des associations membres de Constructionsuisse, telles que la SIA, la BSA et la FSU, de nombreux projets visant à favoriser un développement urbain attractif sont mis en œuvre. Il convient de les prendre étroitement en compte dans l'analyse et le traitement de cette question.

Construction & gestion durables

26.3691 Motion Docourt (S/NE)

Pour une loi-cadre fédérale sur les substances per- et polyfluoroalkylées (LEX PFAS)

Etat : Déposé



Divers

26.3688 Interpellation Pahud (V/VD)

Mobilisation du potentiel de récolte du bois suisse : quelles mesures pour atteindre les objectifs de la Confédération ?

Etat : Déposé



Divers

26.3586 Postulat de Quattro (RL/VD)

Comparaison internationale de l'efficacité de la protection incendie en Suisse

Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse accompagne la révision des prescriptions de protection incendie depuis son lancement, siège au sein du comité de pilotage et a désigné de nombreuses expertes et de nombreux experts issus de ses associations membres pour participer aux groupes de travail. Elle s'est ainsi impliquée activement, aux côtés d'autres représentants du secteur de la construction, de spécialistes de la protection incendie, des milieux économiques ainsi que d'organisations de maîtres d'ouvrage, dans l'élaboration approfondie de cette révision et en a soutenu l'orientation générale. Il est important que les questions soulevées dans le postulat ne remettent pas fondamentalement en cause les travaux menés ces dernières années ni la révision actuellement en cours. Dans le même temps, les enseignements tirés de la tragique catastrophe de Crans-Montana doivent pouvoir être intégrés de manière appropriée dans cette révision. Constructionsuisse plaide dès lors pour que l'IOTH et la VKG soient étroitement associés à toute démarche d'examen ou d'évaluation qui pourrait être entreprise.

Aménagement du territoire

26.3535 Motion Wasserfallen (RL/BE)

Titre suit

Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse s'engage, dans le cadre de procédures d'autorisation de construire plus efficaces, en faveur de bases de planification claires et fiables. Elle souhaite toutefois éviter que des charges administratives supplémentaires inutiles ne soient créées au détriment d'un traitement rapide et efficace des demandes de permis de construire.

Aperçu commissions Trimestre III

Adjudication

22.06 CER-N

25.4638 Motion Wicki (RL/NW)

Adapter les seuils d'achat afin de renforcer l'économie suisse

Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse soutient la motion du président Hans Wicki. Dans les marchés publics, la procédure dépend de la valeur du marché : plus celle-ci est élevée, plus la procédure est complexe.

Les seuils n'ont pas été adaptés depuis 2019, bien que les prix de la construction aient augmenté d'environ 15 % depuis lors. Par conséquent, des projets inchangés sont aujourd'hui plus soumis à des procédures plus strictes. Cela entraîne davantage de bureaucratie et des coûts plus élevés pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises. Cela pèse particulièrement sur les PME, qui supportent plus difficilement les coûts élevés liés aux offres.

Le secteur de la construction a besoin de sécurité de planification et de conditions-cadres claires pour les projets de bâtiment et de génie civil de la main publique. Cela inclut des seuils prévisibles et transparents, alignés sur l'évolution du secteur de la construction. C'est pourquoi la faïtière se prononce en faveur d'une adaptation des seuils à l'inflation et de la définition d'une méthode correspondante en collaboration avec toutes les parties concernées.

Le Conseil fédéral et le Conseil des États reconnaissent également la nécessité d'agir.

Droit de cartels

22.06 CER-N

26.049 Objet du Conseil fédéral

17.08 CER-N

Loi sur les cartels (réforme des autorités en matière de concurrence)

Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse rejette le projet et recommande son renvoi au Conseil fédéral en vue d'une révision en profondeur. Le problème fondamental – l'absence de séparation entre l'instruction et la décision – reste sans solution et soulève des réserves sur le plan constitutionnel et au regard des conventions internationales. De plus, le projet ne s'attaque pas au véritable problème : les retards déterminants sont dus au Tribunal administratif fédéral, et non à la COMCO.

Divers

25.06 CAJ-E

25.079 Objet du Conseil fédéral
Loi fédérale sur le droit foncier rural. Modification
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : La motion n° 24.4420 du conseiller aux États Peter Hegglin a été transmise au Conseil fédéral. ConstructionSuisse a soutenu cette initiative et, par là même, la mise en œuvre qui en découle. À la fin de l'été 2024, le Tribunal fédéral a rendu une décision qui a eu des répercussions importantes sur le secteur de la construction : contrairement à la pratique antérieure, il n'est désormais plus possible en Suisse d'inscrire à l'avance une servitude au registre foncier pour les projets d'exploitation de matières premières primaires afin de garantir les droits d'exploitation et de mise en décharge. Les parties ont besoin d'une sécurité juridique précoce pour de tels projets. Entre la déclaration d'intention des parties concernées, l'inscription au plan directeur cantonal et la modification du plan de zone au niveau communal, il faut généralement compter au moins dix ans. Au cours de cette phase, les entreprises investissent des sommes à six ou sept chiffres. La nouvelle jurisprudence empêche de garantir ces investissements à un stade précoce. D'autre part, les propriétaires fonciers subissent une pression croissante lorsqu'ils veulent défendre leurs intérêts dans les processus politiques communaux sans garantie du registre foncier. De plus, les agriculteurs perdent la possibilité de définir dès le départ les conditions-cadres d'une exploitation dans le cadre d'un partenariat. Il faut s'attendre à une baisse significative du nombre de demandes d'extraction de gravier, de remblayage ou de création et d'exploitation d'une décharge dans toute la Suisse. Si l'approvisionnement national est remis en question, il faudra importer des matières premières, ce qui n'a aucun sens d'un point de vue écologique, économique et social.

Construction & gestion durables

10.08 CEATE-N

21.432 Initiative parlementaire Ryser (G/SG)
Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières
Etat : En commission du Conseil national



Position : Pour que les entreprises nationales de production de matériaux de construction restent compétitives face à leurs concurrents issus de pays non membres de l'UE et des pays voisins, et puissent ainsi continuer à produire des matériaux de construction de haute qualité sur notre territoire, des mesures ciblées par secteur sont nécessaires.

Construction & gestion durables

10.08 CEATE-N

24.421 Initiative parlementaire Pahud (V/VD)
Valoriser et utiliser du bois suisse dans les bâtiments de la Confédération
Etat : En commission du Conseil national



Divers

29.06 CSEC-E
29.06 CIP-E
10.08 CER-E
10.08 CER-E
13.08 CPE-E
13.08 CPE-E
13.08 CPE-E
13.08 CPE-E
03.09 CPE-E
03.09 CPE-E

26.023 Objet du Conseil fédéral
Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse a remis une réponse a la consultation sur le paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE». Constructionsuisse soutient dans son principe l'accord négocié avec l'UE visant à stabiliser et à développer les relations entre la Suisse et l'UE, mais formule des exigences claires quant à sa mise en œuvre au niveau national. Pour le secteur suisse de la construction, il est extrêmement important d'entretenir des relations stables et prévisibles avec l'UE. Il convient notamment de souligner l'importance de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et de l'accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM). Après les débats parlementaires, l'association faîtière du secteur de la construction réexaminera l'ensemble du paquet et ne se prononcera qu'ensuite.

Divers

17.08 CER-N

23.462 Initiative parlementaire Grossen (GL/BE)
Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient l'initiative parlementaire et salue le projet présenté par la sous-commission concernant la Poste suisse, qui contient une formulation claire sur la question des subventions croisées. Par ailleurs, les défis soulevés concernent de manière générale les entreprises de la Confédération en concurrence avec des acteurs privés.

Droit de cartels

17.08 CER-N

26.049 Objet du Conseil fédéral
Loi sur les cartels (réforme des autorités en matière de concurrence)
Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse rejette le projet et recommande son renvoi au Conseil fédéral en vue d'une révision en profondeur. Le problème fondamental – l'absence de séparation entre l'instruction et la décision – reste sans solution et soulève des réserves sur le plan constitutionnel et au regard des conventions internationales. De plus, le projet ne s'attaque pas au véritable problème : les retards déterminants sont dus au Tribunal administratif fédéral, et non à la COMCO.

Divers

20.08 CAJ-N

21.470 Initiative parlementaire Roduit (M-E/VS)

La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement

Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient l'initiative parlementaire et prie les Chambres de poursuivre désormais les délibérations après la consultation relative à l'avant-projet de 2025.

Divers

20.08 CSSS-N

25.3429 Motion Commission de la sécurité sociale et de la santé publique Conseil national (CSSS-N)

Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries

Etat : En commission du Conseil national



Divers

20.08 CAJ-N

26.044 Objet du Conseil fédéral

Droit de la propriété par étage (art. 712a ss CC). Modification

Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse rassemble tous les acteurs impliqués dans les procédures de construction et de rénovation et, dans le cadre du présent dossier, également les ingénieurs-géomètres directement concernés, à l'interface entre le registre foncier et la mensuration, lors de la constitution et de la mise à jour des droits fonciers. Après avoir examiné le projet du Conseil fédéral, Constructionsuisse soutient expressément l'orientation générale de celui-ci, mais demande que l'on renonce à la charge administrative supplémentaire qu'il implique. Les objectifs du projet peuvent être atteints grâce aux procédures existantes et éprouvées.

Aménagement du territoire

31.08 CEATE-N

26.035 Objet du Conseil fédéral

Loi sur la géoinformation (Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière). Modification

Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse a participé à la **consultation** en 2025 et soutient le projet. De manière générale, de nombreux points soulevés lors de la consultation ont été intégrés dans le projet actuel. Il convient notamment de saluer la suppression de la responsabilité (ancien art. 18). Par ailleurs, une distinction fonctionnelle entre le registre foncier et le cadastre RDPPF dans le domaine des restrictions de propriété de droit public est judicieuse et nécessaire, car elle permet de supprimer les doublons existants.

Consultations en cours

2025/58 Consultations en cours

Modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

Délai : 15.07.26



Description : Ce projet vise à mettre en œuvre le durcissement de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger décidé par le Conseil fédéral avec le rejet de l'initiative populaire «Pas de Suisse à 10 millions! (initiative pour la durabilité)» concernant l'acquisition d'établissements stables, de résidences principales par des ressortissants de pays tiers, de parts dans des sociétés immobilières propriétaires d'immeubles résidentiels cotées auprès d'une bourse en Suisse, de parts d'un fonds immobilier ou d'actions d'une SICAV immobilière lorsque celles-ci font l'objet d'un marché régulier, et de logements de vacances ou d'appartements dans un apparthôtel. Il met simultanément en œuvre la motion Schmid 22.4413. Celle-ci demande que les hôtels dominés par des personnes à l'étranger puissent acquérir et construire des logements pour leur personnel.

Documents : [Projet mis en consultation](#), [Rapport explicatif](#), [Lettre d'accompagnement-2](#), [Lettre d'accompagnement](#), [Destinataires](#), [Divers](#), [Tableau synoptique](#)

Références CS : [211.412.41](#)

Position : Le processus interne de formation de l'avis n'est pas encore achevé. Les membres de Construction-suisse examinent actuellement le projet de prise de position. Celui-ci demande le renvoi du projet ainsi que la mise en œuvre séparée de la motion Schmid.

Divers

2026/42 Consultations en cours

Révision de l'ordonnance sur le commerce du bois (OCBo) en vue de lever les entraves au commerce liées aux importations de bois et de produits dérivés du bois provenant de l'Union européenne (UE)

Délai : 13.08.26



Description : L'OCBo doit être adaptée afin de faciliter les importations provenant de l'UE et ainsi de renforcer la compétitivité des entreprises suisses concernées. Le devoir de diligence doit à l'avenir pouvoir être simplifié pour le bois et les produits dérivés du bois dont il est attesté que la première mise sur le marché est conforme au droit de l'UE. Les modifications correspondantes figurent dans le projet de l'ordonnance révisée.

Documents : [Projet mis en consultation](#), [Rapport explicatif](#), [Lettre d'accompagnement](#), [Lettre d'accompagnement-2](#), [Destinataires](#), [Tableau synoptique](#)

Références CS : [814.021](#)

Position : Le processus interne de formation de l'avis n'est pas encore achevé. Les membres de Construction-suisse examinent actuellement le projet de prise de position. Celle-ci propose de soutenir cette initiative.

Droit de cartels

2026/12 Consultations en cours

Révision totale de trois ordonnances relatives à la loi sur les cartels

Délai : 17.09.26



Description : Lors du vote final du 19 décembre 2025, le Parlement a adopté la révision partielle de la loi sur les cartels (LCart). Cette révision implique la modification de trois des quatre ordonnances relatives à la LCart. Il s'agit concrètement de l'ordonnance sur le contrôle des concentrations d'entreprises (RS 251.4), de l'ordonnance sur les sanctions LCart (OS LCart ; RS 251.5) et de l'ordonnance sur les émoluments LCart (OEmol-LCart ; RS 251.2). Ces trois ordonnances seront en outre adaptées aux évolutions législatives ainsi qu'à la jurisprudence, désormais abondante sur ces sujets. En raison des multiples modifications nécessaires, ces trois ordonnances font l'objet d'une révision totale.

Documents : [Projet mis en consultation - OEmol-LCart](#), [Projet mis en consultation - OCCE](#), [Projet mis en consultation - OS-LCart](#), [Rapport explicatif](#), [Lettre d'accompagnement-2](#), [Lettre d'accompagnement](#), [Destinataires](#)
Références CS : [251.5](#), [251.4](#), [251.2](#)

Position : Le processus de consultation des membres est actuellement en cours. Dans un premier temps, le groupe de travail examine le projet en concertation avec d'autres organisations faîtières du monde des affaires.

Divers, Aménagement du territoire

2026/64 Consultations en cours

Projet visant à répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale: Transports '45

Délai : 09.10.26



Description : Le projet «Transports '45» qui sera mis en consultation vise à augmenter les capacités du rail, à réduire les goulets d'étranglement sur les routes nationales et à promouvoir les projets de transport dans les agglomérations. Le Conseil fédéral souhaite ainsi regrouper pour la première fois dans un même projet l'aménagement des infrastructures englobant tous les modes de transport.

Documents : [Projets \(14\)](#), [Rapport explicatif](#), [Lettre d'accompagnement-2](#), [Lettre d'accompagnement](#), [Destinataires](#), [Tableau synoptique](#), [Questionnaire](#)

Position : Le processus de formation d'opinion avec les membres est actuellement en cours.

Divers

2026/37 Consultations en cours

Modification de la loi sur le travail au noir (mise en oeuvre de la motion 24.3202 Candinas Martin)

Délai : 16.10.26



Description : La présente révision législative permet l'échange d'informations entre les organes de contrôle cantonaux ainsi que les offices du registre du commerce, des poursuites et des faillites dans le cadre de la lutte contre le travail au noir. En outre, les autorités de contrôle cantonales disposent désormais d'une base légale leur permettant d'accéder directement au système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC) de l'Office fédéral des routes. Enfin, une lacune est comblée dans la loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques du 26 septembre 2025 (LTPM) afin que les services compétents en matière de lutte contre les fraudes à l'assurance et le travail au noir puissent signaler les irrégularités au registre de transparence.

Documents : [Projet mis en consultation](#), [Rapport explicatif](#), [Lettre d'accompagnement-2](#), [Lettre d'accompagnement](#), [Destinataires](#), [Tableau synoptique](#)

Références CS : [822.41](#)

Position : Le processus de formation d'opinion avec les membres est actuellement en cours.

2025/10 Consultations en cours

Révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC)

Délai : 28.09.26



Description : La loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) est adaptée aux évolutions du commerce international des marchandises, qui s'est transformé avec la numérisation et l'économie circulaire. Le projet jette ainsi les bases d'un système d'information numérique (passeport numérique du produit). Cela permettra l'échange numérique des données relatives aux produits, ce qui favorisera la réutilisation et le recyclage et renforcera la compétitivité. En outre, les responsabilités des acteurs économiques tels que les producteurs ou les exploitants de places de marché en ligne sont clarifiées tout au long des chaînes de production et de distribution, afin que les produits vendus en Suisse soient conformes aux prescriptions suisses. Les dispositions en vigueur relatives à la surveillance du marché, à l'accréditation ainsi que la protection des données sont également modernisées. Le présent projet est coordonné avec la révision partielle en cours de la loi sur la sécurité des produits.

Documents : [Projet mis en consultation](#), [Rapport explicatif](#), [Lettre d'accompagnement-2](#), [Lettre d'accompagnement](#), [Destinataires](#), [Tableau synoptique](#)

Références CS : [946.51](#)

Divers

2025/9 Consultations en cours

Révision partielle de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro)

Délai : 28.09.26



Description : La loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro, RS 930.11) a pour but de garantir la sécurité des produits. Elle est en vigueur depuis le 1er juillet 2010 et transpose la directive européenne relative à la sécurité générale des produits dans le droit suisse. De nombreux éléments ont changé depuis lors dans la circulation transfrontalière des marchandises, en particulier pour cause de la croissance du commerce en ligne. La LSPro doit faire l'objet d'une révision partielle en raison du nouveau règlement européen sur la sécurité générale des produits. L'objectif est que la LSPro continue à garantir un niveau de sécurité des produits comparable au niveau existant dans l'UE pour les produits qui ne sont pas réglementés par d'autres dispositions du droit fédéral poursuivant le même but et qu'elle permette l'accès facilité au marché commun de l'UE, principal partenaire commercial de la Suisse. Cette consultation a lieu parallèlement à la consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC, RS 946.51), car ces deux actes législatifs sont liés sur le plan conceptuel.

Documents : [Projet mis en consultation](#), [Rapport explicatif](#), [Lettre d'accompagnement-2](#), [Lettre d'accompagnement](#), [Destinataires](#), [Tableau synoptique](#)

Références CS : [930.11](#)

Constructionsuisse examine par ailleurs la consultation lancée aujourd'hui et qui n'est pas encore enregistrée dans le système, concernant **la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)** – adaptation des catégories tarifaires pour la redevance des entreprises.